

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 28/013/2007 – ÉFAI
20 juin 2007

Informations complémentaires sur l'AU 146/07 (MDE 28/012/2007, 12 juin 2007)

Détention au secret / Torture ou mauvais traitements

ALGÉRIE

un demandeur d'asile algérien (h) désigné par l'initiale " X "

« X », qui avait été arrêté le 6 juin après son expulsion du Royaume-Uni, a été libéré sans inculpation dans la matinée du 16 juin. Il a pu rejoindre son épouse, qui se trouve actuellement à Alger.

Cet homme a été détenu au secret pendant dix jours, sans savoir où il était. On pense qu'il était détenu par le Département du renseignement et de la sécurité (DRS).

Amnesty International a pu s'entretenir avec « X » après sa libération. Il affirme qu'il a été bien traité et que ses interrogatoires quotidiens se sont déroulés dans la dignité. Il ajoute qu'il n'a pas cherché à savoir où il était détenu, ni à contacter sa famille ou un avocat au Royaume-Uni. « X » a indiqué qu'il avait fourni au DRS des certificats médicaux concernant son état de santé, et qu'il avait pu prendre les médicaments dont il avait besoin. Cependant, Amnesty International sait, par expérience, qu'une personne qui vient d'être relâchée par le DRS hésitera fortement à parler du traitement qu'elle a reçu en détention, par peur d'éventuelles représailles.

Amnesty International estime que « X » n'est plus exposé au risque d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*